

LE MONUMENT AUX MORTS DE WIDENSOLEN UNE ETUDE DE CAS

Marc KAUFFMANN

*We made a promise
We swore we'd always remember
B.S.
... leurs vingt ans qui n'avaient pu naître
J.B.*

© Société d'Histoire de la Hardt et du Ried reproduction interdite

Lorsqu'en 1918 l'Alsace devint française, elle revint du même coup dans le giron de la République. Malgré leur différence de situation, les Alsaciens participèrent, sans doute dans un légitime souci d'intégration, au mouvement général de la «commémoration et la glorification des morts pour la France au cours de la grande guerre» (loi du 25 octobre 1919). Nombreux furent les villages alsaciens à vouloir se donner un monument aux morts, c'est-à-dire un lieu de mémoire (1) dans le paysage quotidien, d'autres s'y refusèrent pour des raisons qui mériteraient elles aussi d'être interrogées, dans leur diversité (2). Il n'y avait en fait aucune obligation légale de construire un monument, juste une recommandation officielle assortie d'une petite incitation financière. D'un village à l'autre, le mimétisme a dû également constituer une motivation non négligeable à la multiplication de ces monuments. Dans la plupart des communes françaises leur inauguration se fit avant 1922, sinon avant 1925 comme il en fut pour l'Alsace. A Widensolen, un retard de cinq années sépare cette dernière date et l'édification du monument aux morts. Pourquoi un tel décalage ? Qu'est-ce qui peut l'expliquer au niveau de l'histoire locale ? Comment s'est déroulée l'inauguration ? Et qu'a-t-on cherché à exprimer par cet édifice ? Quels signes s'y donnent à voir, à lire ?

Sans entrer dans les généralisations toujours trop amples, notre étude de cas veut surtout prendre la mesure des enjeux qui ont concouru à une telle réalisation. L'édification d'un monument aux morts a permis à sa manière aux habitants de Widensolen, et peut-être de façon analogue à ceux de nombreux autres villages, de se sentir un peu plus «français», alors que ces mêmes populations auraient pu se retrouver marginalisées ou se sentir exclues par un culte populaire de la République française (3). Mais avant d'être le médium d'une - o combien délicate - opération sur soi, un monument aux morts est aussi un enjeu dans la vie d'un village, ce microcosme traversé de tensions dont les protagonistes sont les familles, c'est-à-dire le corps social avec ses divisions, les associations, les différentes classes d'âge, le maire et le curé.

L'échec de 1925

Durant l'année où les pensions des anciens combattants furent revalorisées, Lucien Herrgott qui avait participé à la grande guerre créa avec quatre concitoyens un Comité pour l'édification d'un monument aux morts. Les tensions étaient alors déjà vives au sein du village. Les 3 et 10 mai 1925 avaient eu lieu des élections municipales animées, au résultat serré. Cinq jours plus tard, après l'installation des dix membres du nouveau conseil municipal (4), il ne fallut pas moins de trois tours pour élire le maire. A l'issue du troisième tour, la majorité relative n'était elle-même pas acquise, les voix se partageant équitablement. Ce sera le plus âgé des deux candidats présentés par leurs listes respectives, Bueb Jean de la-dite «Pfarrerlist», qui sera proclamé maire, triomphant de la sorte de Herrgott Lucien.

L'ancien maire, Ernest Remond, qui s'était représenté contre Camille Wiss, avait été réélu, mais avait dû céder sa place à Jean Bueb pour que celui-ci puisse triompher au bénéfice de l'âge. Durant le mandat d'E. Remond, de 1919 à 1925, la vie du village s'était poursuivie comme à l'accoutumée, dominée par l'entente entre la commune et l'abbé Ernest Doll (1850-1924), curé à Widensolen de 1883 à sa mort et fort aimé de la population. La fondation du Cercle St-Nicolas - Sports Réunis de Widensolen (5), affilié à l'A.G.R. (Avant-Garde du Rhin), un mouvement associatif à tendance chrétienne et émanant de l'Union Populaire Républicaine (U.P.R.) (6), avait été une des réalisations de cette période.

Mais peu de temps après son entrée en fonction, le curé Eugène Rust (1891-1948), originaire de Heimsbronn (67) et auparavant en poste à Dessenheim, suspecta cette association de nourrir des sentiments anti-cléricaux. Ceci ne laisse pas d'étonner quiconque connaît un peu la nature exacte du mouvement A.G.R.. En fait, le refus d'obtempérer et d'accéder immédiatement à l'une ou l'autre demande du curé nouvellement installé et désireux de s'impliquer dans



© Société d'Histoire de la Hardt et du Ried reproduction interdite

1. Le monument aux morts de la commune de Muntzenheim, conçu par Camille RUDMANN et réalisé par Guillaume MAYER, adossé au mur de l'église

la vie collective (7) a pu constituer une raison suffisante à une telle appréciation. Toujours est-il que ce dernier fonda une société de musique concurrente : la Société de musique St-Germain. L'élection de Jean Bueb à la tête du conseil municipal marqua pour une nouvelle période et pour une fraction de la population, la continuation des anciens rapports dominés, dans un village entièrement catholique, par la figure du curé. Mais la polarisation des deux clans allait durant ce laps de temps se renforcer et ce qui est communément désigné sous le terme de « Dorfpolitik » battit son plein. Evidemment, le projet d'un monument aux morts n'avait entre 1925 et 1929 aucune chance d'apparaître à l'ordre du jour des délibérations du conseil municipal : ce projet était le fait d'un opposant et donc à placer sous l'éteignoir. La collecte privée d'argent qui aurait pu être engagée par le comité ne se fit pas (8). Il est clair que la véritable richesse de Widensole - l'affouage - était collective et que seule la décision municipale d'une vente spéciale de bois eût permis de rassembler la somme nécessaire à l'édification d'un monument que plusieurs villages des alentours avaient inauguré autour de 1925, tel Muntzenheim (photo n° 1).

Le changement de 1929-1930

Quatre années plus tard, les élections municipales amènent à la tête de la commune une équipe de dix conseillers (9) opposés au maire sortant qui ne fut pas réélu. Plusieurs nouveaux

conseillers appartenait à une génération qui a connu d'autres expériences fondatrices que celles fixées par la tradition, au premier chef le baptême du feu, la guerre, et presque tous avaient eu un des leurs mort au front. Dans l'après-midi du 11 mai, Wiss Camille est proclamé maire et Muntz Benjamin, le plus âgé des conseillers, accéda au poste d'adjoint.

L'un des premiers actes de la nouvelle municipalité fut de réactiver le projet d'un monument aux morts. Une modification est introduite au budget de 1929 et lors de la séance du 24 février 1930 le maire soumet au conseil un dossier en vue d'une prise de décision. Au nom du Comité, Lucien Herrgott (10) avait en début d'année adressé au maire une lettre par laquelle le Comité proposait de se charger de la direction des travaux préparatifs, moyennant une prise en charge de l'ensemble des frais par la commune. Considérant que le « Denkmalscomité » était composé d'« ehrliche und zuverlässige Bürger der Gemeinde » (11), le conseil accepte de déléguer ses pouvoirs et une somme globale de près de 37000 francs est votée. Importante, cette somme donne à elle seule la mesure de l'enjeu que constituait cette édification (12). La réalisation de cette commande fut confiée, sans appel d'offre, aux ateliers Roth de Neuf-Brisach, après que le Comité eut obtenu l'agrément de la Direction de l'Architecture et des Beaux-Arts à Strasbourg.

Sur la Hardt et dans le Ried, on trouve plusieurs monuments aux morts provenant de ces ateliers, parmi lesquels ceux de Hettenschlag, Appenwihr, Heiteren, Elsenheim, Biesheim où il fallut après 1945 remplacer celui des ateliers Ch. Geiss détruit par l'occupant, Wolfgantzen et Obersaasheim (13). François Roth (VI) dirigeait alors la musique dans cette dernière commune, de même qu'il avait la direction de la section de musique du Cercle St-Nicolas de Widensole.

Ceci expliquant cela.

Un autre aspect non négligeable et qui fut l'objet de maintes discussions et tractations a été le choix de l'emplacement du monument aux morts. «*Les monuments aux morts, écrit l'historien Prost, tirent d'abord leur signification de leur localisation dans un espace qui n'est pas neutre. Les dresser dans la cour de l'école, sur la place de la mairie, dans l'église, dans le cimetière, ou au plus passant des carrefours n'est pas un choix innocent.*» (14) Dans un premier temps, l'emplacement retenu se trouvait dans la proximité de la mairie : l'espace situé entre les deux écoles ou la place sise de l'autre côté de la chaussée, en face de l'école des garçons, là où se trouvait la petite piste de danse du dimanche après-midi (15). Cela revenait à faire du monument quelque chose d'essentiellement civique ou républicain, détaché donc du centre traditionnel de la vie villageoise que constituait l'église. Le caractère funéraire du plan proposé par Roth, et peut-être aussi la volonté de ne pas couper une partie de la population du culte qu'on essayait d'instaurer, orientèrent le choix vers un endroit plus proche de l'église. Emile Raess (16) proposa de céder à titre gratuit 2 ares de son jardin, à gauche de l'église et attenant au cimetière, mais l'espace libéré eut été trop exigu. Lorsque le Comité porta son regard vers l'angle nord du jardin presbytéral, le curé Rust refusa d'abord tout net, arguant de l'existence d'un ancien poulailler en cet endroit. La commune insista, fit valoir ses droits, obtint l'accord du Conseil de Fabrique, requit l'avis d'un ingénieur-architecte de Colmar (17) et obligea finalement le curé à céder - ce qu'il fit à la condition d'une autorisation épiscopale. Le conseil entérina ces opérations et le 26 avril 1930 le monument était installé. Au 4 mai, un premier acompte du tiers fut versé, le complément vint six mois plus tard, après l'inauguration officielle du monument. Ainsi, le monument aux morts de Widensolen prit un caractère funéraire plus prononcé et reçut du même coup, discrètement, des emblèmes religieux (18). Le choix de l'emplacement a été le produit d'un compromis que l'on retrouve à la base, et de la cérémonie de l'inauguration, et de la facture même du monument.

L'inauguration

La date retenue avait été le dimanche 14 septembre 1930. Le même jour, où eut lieu en Alsace l'inauguration du monument du Galz, on enregistrait aux «Reichswahlen» une forte poussée du parti de Hitler, tenu pour le vainqueur du jour. Les nouvelles d'Allemagne étaient à nouveau alarmantes : le parti de la république était en recul et les ennemis de la paix faisaient un nouveau pas en avant.

Ce contexte international, à la fois proche et lointain, a pu interférer sur le ton des discours prononcés ici et là. L'inauguration du monument aux

morts de Widensolen fut cependant un événement avant tout local, à la dimension du village, puisque les habitants se sont avant tout donnés à eux-mêmes ce lieu de mémoire.

Parmi les trois relations (19) faites par des correspondants locaux et qui ont paru dans les journaux, deux d'entre elles sont courtes et schématiques. La troisième de l'**Elsässer Kurier** est fort détaillée et offre par son luxe de précisions un intérêt dépassant le cadre strictement local, même si celui-ci a fortement marqué de son empreinte le déroulement du cérémonial. Ce dernier se présente comme quelque chose qui tient à la fois du culte funéraire et de la cérémonie civique. Deux discours sur la signification de la journée et du monument lui-même se sont succédés et, en termes feutrés mais néanmoins décelables, affrontés : l'un, celui du curé, met en avant le caractère funèbre du monument et voit dans ces victimes une répétition analogique du sacrifice christique ; l'autre, celui du président du Comité, relayé ensuite par le maire, insiste sur la dimension héroïque, à défaut de pouvoir être patriotique, du sacrifice (librement ?) consenti et sur la nécessité d'un culte du souvenir. Les deux se retrouvent sur le thème du pacifisme, un leit motiv que le chroniqueur présente comme la solution : «Plus jamais la guerre», le motif de 1918 (20).

Voici ce texte, traduit de l'allemand :

Inauguration du monument aux morts de Widensolen.

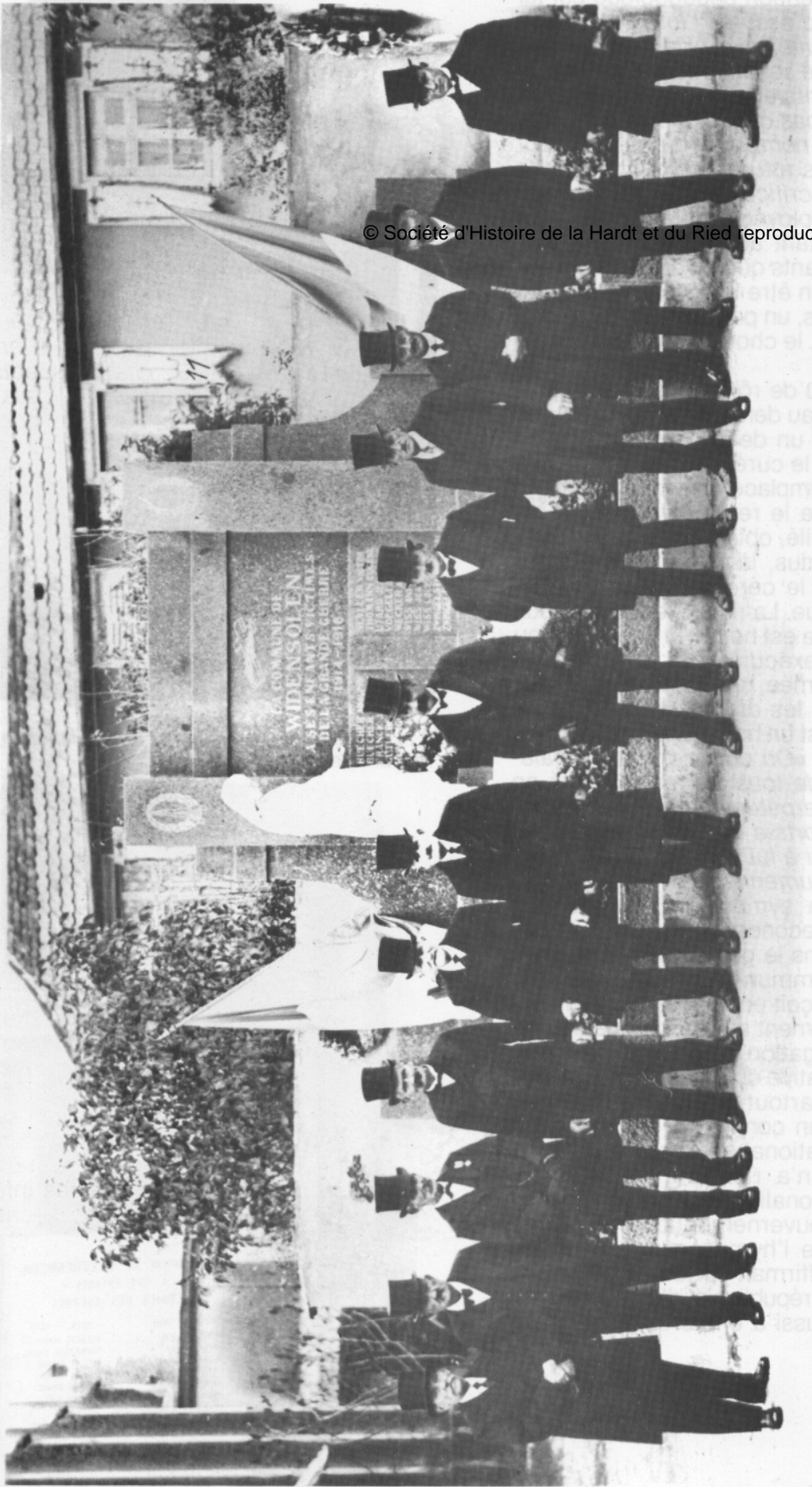
Dimanche dernier, Widensolen a connu une cérémonie d'une grande importance, la fête de l'inauguration du monument aux morts. Durant les derniers jours, d'inépuisables mains ont en silence œuvré afin de terminer les ultimes préparatifs.

Il s'agissait en fait d'honorer dignement ceux qui dans la fleur de l'âge avaient consenti au sacrifice le plus élevé, le sacrifice de leur vie, un sacrifice qui aurait pu mériter une meilleure destination. La vilaine guerre mondiale (der tückische Weltkrieg) avait également apporté dans notre commune son lot de souffrance.

20 morts

dont le tribut chèrement payé a reçu en ce jour une juste reconnaissance de la part des proches et de toute la commune.

Vers 1 heure 30, le cortège des participants à la fête se forma devant la mairie afin de pouvoir se rendre à l'église. A l'avant, ouvrant la marche, avançait la vaillante compagnie des Sapeurs-Pompiers. Suivait la Société de musique St-Germain de Widensolen aux sons de la Marche funèbre de Chopin. Puis l'école sous la direction de son instituteur, M. Daesslé (21). Ensuite venait le représentant du gouvernement M. Schittenshelm de la Sous-Préfecture de Colmar, entouré de M. le maire Wiss ainsi que de l'adjoint de ce dernier et des supérieurs de la Gendarmerie du Canton (22). Ces derniers étaient eux-mêmes suivis du conseil municipal



© Société d'Histoire de la Hardt et du Ried reproduction interdite

de 1826

accompagnés de leur instituteur, on peut rappeler ce qu'en dit Prost, et qui mène au fond de l'analyse : «*L'intention pédagogique est ici évidente : il s'agit d'assurer l'intégration des enfants à la collectivité, en éveillant en eux une émotion créatrice de sentiments civiques durables. (...) Fondamentalement, on veut que les enfants n'oublient pas que la guerre a eu lieu, et qu'elle a fait de nombreux morts ; on veut que les générations futures gardent le souvenir de ce sacrifice*» (29). La leçon de civisme qui s'est déployée ce jour-là sous leurs yeux s'adresse autant aux adultes qu'à eux. C'est aussi aux enfants que s'adresse le maire et ils pourraient bien être les destinataires privilégiés des discours, un peu comme, toute proportion non gardée, le chœur dans la tragédie grecque ;

- on aura noté le peu de rôle attribué au représentant officiel qui, au demeurant, n'était qu'un subalterne, voué à un destin obscur ;
- dans son discours, le curé assigne une signification spéciale à l'emplacement du monument, effaçant de la sorte le refus antérieur ;
- absente lors du défilé, obliérée dans les deux autres compte-rendus, la fanfare vient, pour ainsi dire, clôturer le cérémonial religieux et ouvrir le culte civique. La rivalité entre les deux sociétés de musique est nette : la qualité du jeu et des morceaux exécutés par la société St Germain, mieux formée, contraste avec la sonnerie apprise sous les drapeaux ;
- l'appel des morts est un hommage à la fois individuel et collectif : «*On commémore globalement la sacrifice de tous les morts, mais en même temps, on perpétue la mémoire de chacun des soldats morts à la guerre, et dont les noms, par un souci à lui seul significatif, sont gravés sur le monument*». (30)
- par son caractère symbolique, un moment important dans la seconde partie de cette inauguration réside dans le geste de la remise du monument à la commune. Le maire, au nom de la commune, reçoit en charge du président du Comité le monument aux morts que ce dernier avait par délégation de pouvoir promu et fait installer. L'initiative du monument a été ici, comme presque partout ailleurs, le fait de la municipalité et d'un comité ;
- lorsque l'hymne national est repris à la fin du cérémonial, cela n'a rien d'immédiatement patriotique ou nationaliste. La présence d'un représentant du gouvernement pouvait renforcer la solennité de l'hymne, mais sa nature emblématique réaffirmait surtout le caractère propre, c'est-à-dire républicain, d'un événement qui n'avait pas réussi à emporter l'unanimité (31).

© Société d'Histoire de la Hardt et du Ried reproduction interdite



2. Le monument aux morts de Sundhoffen, de type républicain



3. Le monument aux morts d'Urschenheim, de type funéraire catholique

Avant d'en venir à un décodage du monument lui-même, quelques données générales et un petit détour par les villages avoisinants pourraient s'avérer utiles.

La diversité des monuments aux morts avait conduit l'historien Antoine Prost à proposer une classification rationnelle et à dégager en vue d'une sémiologie les signes et les sens, implicites ou explicites, dont ils sont porteurs. Il compara pour ce faire des centaines de monuments à travers toute la France (32) en excluant toutefois les plus complexes, ceux conçus avec l'intention de faire oeuvre d'art car les préoccupations de l'artiste (sculpteur ou architecte) recouvrent dans ce cas les intentions de la population.

Les traits dominants des monuments aux morts alsaciens expriment à leur manière, par les inscriptions surtout, mais aussi dans leur facture et leur histoire, la situation de l'Alsace qui venait d'être rendue à la France. Ce qui frappe dans ces inscriptions, c'est que la référence à la Patrie est absente. La relation ne se fait qu'entre deux termes et non trois : la commune qui peut revendiquer l'initiative collective et les citoyens morts, destinataires de l'hommage. Celle qui aurait dû légitimer, voire relever ces morts fait défaut. Or, «ne pas (pouvoir) légitimer explicitement le sacrifice des morts, c'est d'admettre qu'il n'est pas totalement légitime» (33). On ne trouve pratiquement pas les énoncés rituels de l'intérieur : «... morts pour la France / pour la patrie» ; en revanche, la formule : «La commune ... à ses morts victimes de la Guerre 1914-1918 (et plus tard) des deux guerres» est, avec quelques variantes, la plus générale, quand cela ne se réduit pas au simple : «A nos morts» (34). Ce libellé va néanmoins de pair avec le drapeau tricolore et la Marseillaise, non pas parce qu'il est inscrit en langue française, mais en tant que symbole de la République. Quelle est alors, au juste, la fonction de ces inscriptions ?

La réalité veut que ces morts l'ont tous été, ou presque, sous l'uniforme allemand, et ce durant les deux guerres (35). Même si la république, magnanime, leur a accordé un droit de culte égal à ceux qui sont morts pour elle (36), ce trait d'ensemble de l'épigraphie des monuments aux morts alsaciens - l'absence de référence à la patrie - ne peut pas ne pas être relevé, car il exprime et fixe volens nolens une ambiguïté : ces «victimes» ne sont pas, du moins la plupart d'entre elles, mortes pour la patrie qui les célèbre et les honore. Ces jeunes gens ont pourtant fait leur devoir et le sens de leur mort, qui aurait pu ressortir de l'ordre du non-sens ou de l'absurde, relève en fait et plus sûrement du pur devoir, comme le civisme en général ou la pure moralité. L'hommage aux citoyens morts durant les combats est avant toute autre chose et essentiellement un hommage à ceux qui ont accompli sans réserve leur devoir civique, quel que soit l'uniforme sous lequel ils ont combattu. «En conservant leur mémoire, le monument est un haut lieu du civisme ; sur cette tombe on ne

divinise ni l'armée, ni la patrie», et «conserver les noms de tous les citoyens morts à la guerre, en faire l'appel individuel est une façon de marquer que la République n'est rien d'autre que les citoyens». (37) L'analyse de Prost qui ne cache pas une solide inspiration rousseauiste, celle du **Contrat social**, trouve dans les monuments aux morts alsaciens sa plus vigoureuse confirmation. Moyennant ces précisions, les distinctions proposées par ce dernier sont, même un peu distancées, globalement valables. Le type le plus fréquent de monument est la stèle - symbole abstrait, sobre et ouvert à tous les sens possibles, il n'est pas le monument d'Andolsheim entre tout à fait dans cette catégorie, même si par sa situation, entre l'école et le cimetière, et sa facture, il tend aussi vers un monument funéraire. Celui de Sundhofen (photo n° 2), quant à lui, est essentiellement républicain ; situé face à l'école, il est orné des insignes de la république et dépouillé de tout emblème religieux : un choix de laïcité à mettre en relation avec une tradition propre au village. Tout à l'opposé, le monument aux morts d'Urschenheim, oeuvre du sculpteur Ch. Etterlé, est avant tout funéraire : apposé au mur de l'église, il est surplombé par une inscription latine «Mater dolorosa/Ora pro nobis» et donne à voir une piéta sculptée et riche en couleurs (photo n° 3). La pierre fixée sur le mur d'enceinte du temple à Durrenentzen contraste par son extrême sobriété et son inscription «In Memoriam/aux victimes des deux guerres». A Guémar, on trouve un monument de type funéraire patriotique avec une statue de Jeanne d'Arc (38) qui associe la religion et la nation, l'idée même de la résistance à l'opresseur.

Le monument aux morts de Widensolen se présente comme une construction imposante, large et haute à la fois. Il rappelle analogiquement un portique. L'essentiel du message est concentré à l'intérieur de ce qui se trouve entre les deux piliers verticaux, espace dans lequel prend place la statue de marbre. Sur la face haute de ces piliers ont été gravées deux couronnes symboliques ornées de deux rubans. Gerbes mortuaires ou couronnes destinées à ceindre la tête des héros ? la première hypothèse paraît être davantage en accord avec l'autre signe, placé audessus de l'inscription : une croix penchée, semblable à celles qu'on trouve sur les dalles, et un rameau. Ces éléments sont restés stables. Ce qui changea par la suite ce fut l'inscription. La première de 1930 donnait : «La commune / de WIDENSOLEN / à ses enfants victimes / de la Grande Guerre / 1914-1918», précisant bien la nature du geste. La commune de Widensolen (en grands caractères, pour redoubler et renforcer le fait qu'il s'agit bien d'une action municipale) destine, offre ce monument en hommage à ceux qui parmi les siens (**ses** enfants) sont morts, victimes de (apposition) la violence de la Grande-Guerre. Le majoratif qui distingue cette guerre-là de toutes les autres rejaillit sur ceux qui ont été écrasés par elle et rappelait à l'habitant, au passant que la mort de ces jeunes gens est à la hauteur de l'événement, que leur mérite reste grand malgré le changement de nationalité et

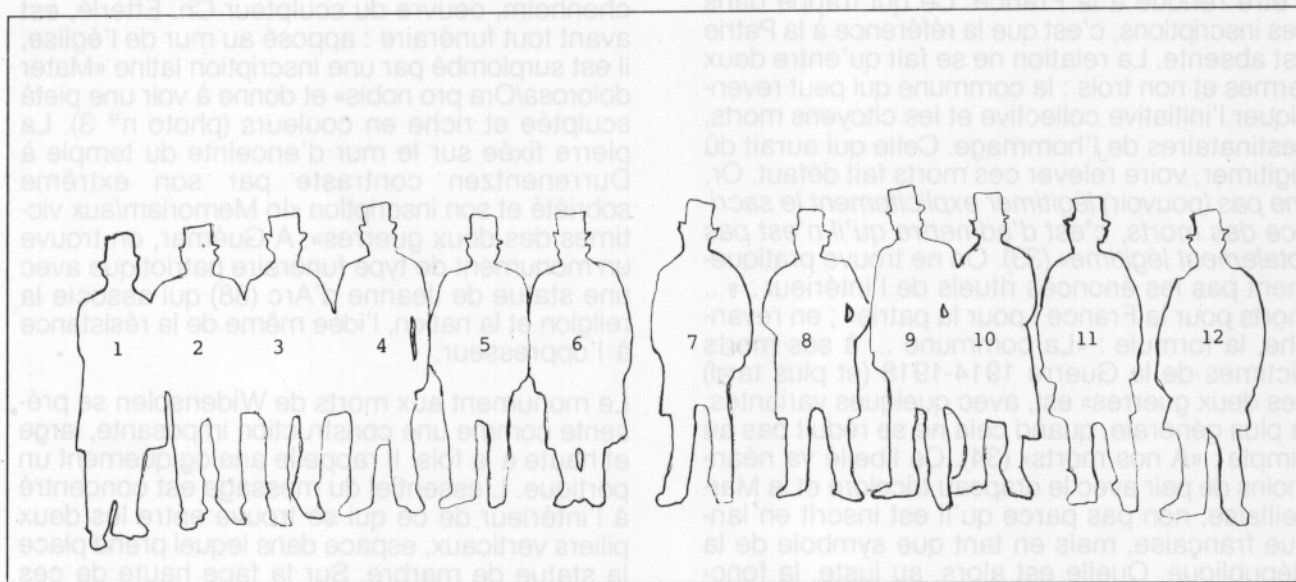
qu'il y a lieu de les honorer. Les noms et prénoms des victimes sont ensuite disposés alphabétiquement sur deux colonnes, deux «pages» de l'histoire locale.

La statue (39) - figuration et présence humaines - vient répéter et concrétiser cet hommage inscrit en toutes lettres. Placée sur une marche d'un granit de couleur différente (rose) de celui de la stèle (rouge), elle veille en permanence sur ces morts comme une mère sur ses enfants. Drapée à l'antique, cette femme tient beaucoup d'une allégorie de la République (40). On peut certes dire, comme l'a fait le chroniqueur de l'**Elsässer Kurier** que cette jeune femme tend une couronne de la paix (et non de deuil ou de victoire) aux victimes de la guerre dont le nom a été gravé dans la pierre et vers lesquels elle abaisse respectueusement un visage chargé de compassion. Si sa main droite tient bien une couronne, de sa main gauche elle semble autant les bénir que les sacrifier. Son geste est un geste de vénération et de déférence, celui que doit inspirer le souvenir de ces morts.

L'espace autour du monument, le mur d'enceinte du jardin du presbytère, mais aussi le petit terre plein, et la marche en granit rose permettent d'accueillir les hommages individuels qui depuis l'édification, en témoigne la photographie, s'ajoutent sans l'annuler à l'hommage collectif.

La photographie de circonstance reproduite plus haut a été prise à une date indéterminée : au sortir de l'office dominical le jour de l'inauguration, ou le 1er novembre, ou plus sûrement encore le 11 novembre 1930 ? Trouvée dans des documents familiaux, fixée sous forme de carte postale donc vendue à ce titre, elle permet d'illustrer tout en n'étant qu'imparfaitement représentative de l'événement. Elle avait permis de rassembler autour du monument quelques-uns des protagonistes de l'affaire puisqu'on y trouve des conseillers municipaux, le maire, l'ancien maire, 4 des 5 membres du Conseil de fabrique (41) et des membres du Comité. Sous un autre angle, on peut aussi y voir côte à côte l'ancienne et la nouvelle générations.

© Société d'Histoire de la Hardt et du Ried reproduction interdite



En détail :

1. Emile RAESS (22.1.1872-25.3.1936), OO Cécile Franck, (v. note 16)
2. Benjamin MUNTZ (27.9.1862-23.8.1938), originaire de Niederhergheim, un de ses fils partit aux U.S.A., adjoint au maire Wiss
3. Martin GUTLEBEN (20.10.1861-7.3.1938), était président du Conseil de fabrique (= c.f.)
4. Georges MARSCHALL (15.11.1870-3.3.1948), ses parents étaient originaires d'Urschenheim, c.f.
5. Eugène SCHMITT (27.12.1866-23.4.1938) également originaire d'Urschenheim, adjoint au maire Jean BUEB de 1925 à 1929, c.f.
6. Nicolas BAUMANN (14.9.1878-1.6.1955) OO Ernestine Stoffel, c.f.
7. Ernest REMOND (26.10.1878-15.12.1961) OO Catherine Rohrer, maire de 1919 à 1925, après avoir été adjoint de 1914 à 1919,

8. Camille WISS (14.6.1895-6.11.1953) OO Marianne Rohrer, son père Wiss André avait été maire de 1914 à 1919 ; lui-même fut maire à deux reprises, dont la période qui nous occupe.
9. Louis BAUMANN (3.4.1883-15.12.1966) OO Virginie Taglang
10. Emile BUECHER (4.1.1883-10.2.1956) OO Marie Scholastique Sibler, avait été adjoint au maire de 1923 à 1925
11. Albert REMOND (7.7.1895-30.5.1966) frère de Ernest R., père de l'actuel adjoint au maire de Widensolen
12. Joseph REMOND (25.1.1896-5.5.1986) le plus jeune des conseillers municipaux de l'époque ; ne se rappelait plus guère de l'événement lorsque nous l'avions consulté quelques semaines avant son décès.

Nous renonçons à entrer dans un commentaire explicatif des liens (de parenté) qui unissent entre elles les personnes photographiées, et ces dernières avec ceux dont les noms ont été gravés sur la stèle.

Les monuments aux morts ont, comme tout édifice public, une école, une mairie, leur histoire qui se continue, se répète, tombe en panne ou se prolonge. L'épisode de l'occupation fut caractérisé par le souci de préserver la statue (42) et, d'autre part, par l'ordre de faire modifier les inscriptions en les mettant en langue allemande. Un élément mineur peut-être, mais symptomatique de la politique de nazification de l'Alsace menée par le régime hitlérien (43). La main-mise sur le pays fut également une réappropriation de son passé (même le plus récent) et de sa mémoire : le monument a été détourné de sa fonction première. L'histoire de ce moment bref mais flagrant reste encore à être écrit avec plus de précision : quelles inscriptions furent alors apposées sur les monuments ? quels monuments détruits ? quelles statues séquestrées ? Comment et sur quelles bases le triage s'est-il effectué entre ce qui était conforme à l'esthétique national-socialiste et ce qui ne l'était pas ? Quelles formes de résistance y furent opposées ?

Peu après la libération, l'inscription en langue allemande fut poncée. Lorsque le monument eut à redevenir pleinement français (républicain) et que furent ajoutés les noms de ceux qui, enrôlés de force dans l'armée allemande, ont été malgré eux victimes de la 2^e guerre mondiale (44), l'inscription frontale fut modifiée et devint : «Les enfants de / Widensolen / victimes des deux guerres». Plusieurs éléments ont donc disparu et le monument même est, pour ainsi dire réutilisé à une autre fin, pour signifier une autre réalité : on ne s'adresse plus directement à ceux qui sont morts, la municipalité d'après 1945 s'est adressée avant tout à celui regarde le monument en désignant, en **montrant** les dégâts humains, militaires et civils (45), occasionnés par la violence des guerres. Les inscriptions de l'envoi et des noms de ceux de 14-18 ont glissé vers le haut, au dessus du bras gauche de la statue, et ont été remplacés en bas par ceux de 39-45. Un espace est resté vide : l'emplacement de ceux dont on est resté sans nouvelles (46) et dont les noms avaient été collés en lettres d'or sur le granit, mais non gravé, et que le temps a effacés. L'histoire d'un monument aux morts se joue également année après année dans les cérémonies qui s'y déroulent. Comme tous les monuments, celui de Widensolen est devenu depuis son inauguration un lieu de culte républicain avec sa dramaturgie et sa mise en scène (sonnerie aux morts, discours, remise de médailles, minutes de silence, dépôts de gerbes...) dont la fonction est invariablement la même : «*célébrer les citoyens qui ont fait leur devoir, inviter chacun à faire le sien*», car «*ce que le monument affirme à longueur d'année par sa seule présence, c'est qu'il est profondément bien de faire son devoir civique. (...) Honorer les citoyens morts pour la Cité est affirmer la grandeur du devoir civique.*» (47)

«*Monument de l'expérience limitée*», un monument aux morts a une histoire et est porteur d'une signification. C'est un ensemble cohérent de signes tendant vers l'articulation d'un message à la fois dense et complexe, dense du poids de la souffrance et complexe par la polysémie des signes convoqués. Ce message est celui qu'a voulu signifier une génération ayant connu la guerre, afin que trace soit gardée. Certes, et cette courte étude le montre elle aussi, «*sous réserve des modifications ultérieures (...) ces monuments sont datés : ils traduisent les intentions des municipalités de l'époque*» (48). Ils révèlent aussi les sentiments de la population endeuillée, bouleversée par ces pertes catastrophes qui n'ont pas seulement atteint les coeurs, mais aussi et gravement affecté l'économie locale, les stratégies de patrimoine au niveau familial, les relations et les perspectives sociales. (49) Les brisures, les places restées vides, les espoirs anéantis, les projets abandonnés, tus, murés dans le silence des consciences ne se comptent pas. Les pertes innombrables dues à la guerre, aux guerres ne peuvent trouver de justification car, ainsi que l'écrivait en 1949 Georges Bataille : «*La guerre procédant à ses ravages caractérise le mouvement fondamental qui tend à rendre la richesse à sa fonction, au don, comme étranger et hostile à la volonté humaine*». (50).

NOTES

1. «*Les lieux de mémoire appartiennent à deux règnes, c'est ce qui fait leur intérêt, mais aussi leur complexité : simples et ambigus, naturels et artificiels, immédiatement offerts à l'expérience la plus sensible et, en même temps, relevant de l'élaboration la plus abstraite*».

Pierre Nora : *Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux*. In : **Les lieux de la mémoire. I. La République**. (Sous la direction de P. Nora) Gallimard, 1984, p. XXXIV.

2. A. Prost indique : «*Il est exceptionnel qu'une commune n'ait pas de monument aux morts : le cas se présente moins d'une fois sur cent. Quand il se rencontre, il y a au moins une plaque dans l'église, et l'initiative rapide du clergé a rendu inutile, aux yeux d'une population massivement catholique, l'érection d'un monument* (cf. Luirard, Monique : **La France et ses morts**. Le Puy en Velay, imp. commerciale, 1977, p. 19).» Prost, A. : *Les monuments aux morts*. In : **Les lieux de la mémoire. Op. cit.**, p. 223, n. 4.

4. - En Alsace, la proportion des communes ne disposant avant 1939, et même au delà de 1945, d'un monument aux morts, semble devoir dépasser le chiffre proposé.

3. Le monument aux morts était un lieu supplémentaire où il devenait possible, au 11-Novembre, de pavoiser en déployant les trois couleurs, de défiler, de faire jouer la Marseillaise, etc., un peu comme au jour du 14-Juillet, adopté en tant que fête nationale en 1880 et que l'Alsace reçut également en partage en 1919. Encourager les Alsaciens à édifier des monuments à leurs morts de la guerre 1914-1918 revenait par l'intégration de ces morts à les associer à un culte populaire prenant de l'essor, donc aussi à souligner leur éducation républicaine. Pour une large part, et comme le pensait René Schickelé, l'Allemagne d'avant 1914 restait encore à être démocratisée (cf. Charles Fichter : «Le terroir, la religion et l'Europe dans l'oeuvre «alsacienne» de René Schickelé : Das Erbe am Rhein» In : **Saisons d'Alsace**, 29e A., N° 90, déc. 1985, p. 125). Certains éléments constitutifs de ces monuments et du culte qui s'y déroule relèvent aussi d'une politique de francisation de la vie alsacienne, après l'Armistice. Il est clair que le retour à la France et l'adhésion à une autre et nouvelle conscience nationale se sont effectués par l'entrecroisement de deux perspectives politiques étroitement liées : la démocratisation et la francisation du pays.

4. A savoir : Jean Bueb, Ernest Remond, Eugène Schmitt, Emile Buecher, Auguste Jenny, Lucien Herrgott, Camille Wiss, René Muller, Eugène Stoffel et J.-B. Zwingelstein, dit «Raessi dissi». Sauf Lucien Herrgott, ils étaient tous «cultivateurs». - Né à St-Amarin en 1873, Herrgott avait d'abord travaillé à Mulhouse en tant que technicien du bâtiment, avant de venir s'établir à Widensolen où, à la suite d'un mariage, il se retrouva à la tête de l'«entreprise» Butz, spécialisée dans la transformation du bois et la minoterie.

5. Cette association fondée dans l'immédiate après-guerre avait eu pour premier président Albert Meyer qui, de retour des Etats-Unis, voulait dynamiser un peu la vie locale en prenant sur soi les frais de lancement de l'association. Le Cercle comprenait une Fanfare («s'Bangala»), un groupe de gymnastique, une section cycliste, un groupe théâtral et une équipe de football.

6. Voir Francis Fuchs : **Les élections dans l'arrondissement de Colmar (1919-1936)**. Mémoire de maîtrise. 1975, dactylographié, pp. 25-26.

L'étude que Fr. Fuchs appelait de ses vœux sur ces sociétés sportives et culturelles qui ont marqué la vie des villages alsaciens, autant sur la Hardt que dans le Ried, reste encore à faire.

7. Le nouveau curé avait, semble-t-il, blâmé les répétitions de la jeune troupe de théâtre (mixte), dans la grande salle au premier étage de l'Ecole des Garçons. Peu après, l'usage de cette salle lui fut interdit par le maire. En réponse à cette interdiction, les membres du Cercle ont alors construit, bénévolement, une salle des fêtes dont le plan fut tracé par Lucien Herrgott. Sur ces entrefaites, une partie des sociétaires quitta le Cercle.

Renseignement communiqué par M. Nicolas Muller, actuel maire de Widensolen, qui nous a patiemment fourni maints précieux éclaircissements.

8. «Aucun texte législatif ne prescrivant l'érection des monuments, elle pouvait relever d'une initiative privée aussi bien que publique.»

Prost, A. : **Les Anciens Combattants et la Société Française. 1914-1939**. Volume 3, Mentalités et Idéologies. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques. 1977, p. 39. Pour une mise en situation historique, se reporter à June Hargrove : «Souviens-toi» in **Monuments, historiques, N° 124, déc. 1982 - janvier 1983, pp. 59 à 65**. A Andolsheim, une telle initiative privée a conduit à l'érection, dans l'ancienne partie catholique du cimetière, d'un monument religieux dédié aux soldats catholiques des communes de la Hardt et du Ried, morts durant la grande guerre (photo n° 4). Jusqu'à une date récente, ces deux villages avaient été majoritairement protestants.

© Société d'histoire de la Hardt et du Ried reproduction interdite



4. Le monument aux morts situé dans l'ancienne partie catholique du cimetière d'Andolsheim. Il résulte d'une initiative privée.

9. Remond Joseph, ép. Baltzinger ; Franck Georges ; Zwingelstein André ; Muller René ; Muntz Benjamin ; Baumann Nicolas, ép. Remond ; Wiss Camille ; Zwingelstein Ernest ; Baumann Isidore ; Bollinger Joseph.

Sauf le dernier élu cité, Bollinger, ouvrier d'usine puis maçon, la totalité du conseil était à nouveau composée de «cultivateurs».

10. La conception même du monument lui doit sans doute beaucoup.

11. Les compte-rendus continuaient pour la plupart à être rédigés en langue allemande.

12. Prost indique qu'il fallait compter en moyenne entre 10000 et 15000 francs. A la Préfecture de Colmar-campagne, le petit-fils de Joseph Willm, Stephen Willm (1873-1954), qui débuta sa carrière en tant que chef de cabinet du Préfet Collignon, le «héros du Régiment de la Tour d'Auvergne», et ses successeurs suivirent avec attention l'affaire et approuvèrent en marge les décisions du conseil.

13. Renseignements aimablement communiqués par M. Roth Fr. (VII) dont l'arrière grand-père (IV), originaire de Molsheim, avait fait son apprentissage chez Bartholdi avant d'aller s'établir à Rouffach.

14. Prost, A. : Les monuments aux morts, in **Op. cit.**, p. 200.

15. Ces indications et les suivantes proviennent d'un entretien avec M. Paul Bueb.

16. Figure intéressante, on le trouve à gauche sur le document photographique reproduit plus loin. - Originaire de Sigolsheim, de la famille de Mgr Raess, Emile Raess (1872-1936) émigra aux Etats-Unis autour de 1900, exerça sa profession de sommelier dans un hôtel de New-York, accumula un petit pécule, revint en Alsace et acquit, par l'intermédiaire d'un beau-frère, une maison à Widensohlen. Il menait une existence de rentier, analogue à celle de Zimmermann Eugène, lui aussi de retour des States, mais en cherchant en supplément la reconnaissance sociale. Ayant accédé aux fonctions de maire en 1935, Raess mourut peu de temps après, victime des soucis que lui avait occasionnés cette charge. Il y aurait toute une étude à faire sur l'impact économique et social de ces départs et de ces retours des Etats-Unis.

17. ... qui trouva l'emplacement «*sehr passend*». (voir **Registre des délibérations** du conseil municipal)

18. Pour une discussion juridique, v. Prost, A. : **Les Anciens Combattants**, p. 40.

19. a) **Kolmarer Bote**. Le Messenger de Colmar. 2è Année, n° 216, du Ma. 16.9. 1930, p.7.

b) **Colmarer Neueste Nachrichten**. Les Dernières Nouvelles de Colmar. Le Démocrate du Haut-Rhin. 10è Année, n° 206, du Ma. 16.9.1930.

c) **Elsässer Kurier**. Le Courrier d'Alsace. 33è Année, n° 214 du Di. 14/Lu. 15 septembre 1930, p.8.

20. «*Un citoyen responsable, conscient d'être l'une des innombrables voix qui constituent l'opinion publique, doit toujours dire non à la guerre, fût-ce contre l'évidence. C'est un devoir moral.*» Pour une analyse relativement fine de cet «aveu-glement volontaire» qui a succédé à L'Armistice, voir Prost, A : **Les Anciens Combattants**, 3, p. 230.

21. Daesslé Bernard (1861-1940) avait, tout en étant secrétaire de mairie, exercé à Widensohlen jusqu'à sa retraite. Il est le père de l'entrepreneur Paul Daesslé.

22. Cette délégation de la gendarmerie tient-elle lieu de substitut à une présence militaire ? En général, l'influence de l'armée était quasi nulle dans ces manifestations, surtout lorsqu'elles se

déroulaient dans un village, sauf à avoir lieu dans un bourg où une tradition militaire est implantée, tel Neuf-Brisach.

23. Les marches au-bas de la stèle sont en granit rose d'Andlau, la stèle elle-même en granit rouge corail des Vosges, de Senones (près de St Dié), et la statue est en marbre blanc de Carrare où elle avait probablement été sculptée. (Indications fournies par M. Roth.) Sur les ateliers de Carrare, voir Luc Vezin : Carrare. Marbre et Tradition, dans : **Beaux-Arts Magazine**, n° 31, janvier 1986, pp. 62 à 67.

24. Louis Gutleben fut le premier à tomber au front le 18.8.1914 à Dindolfshausen (Le Bonhomme).

25. Durant l'après-guerre, la famille quitta Widensohlen et s'installa au «Holland» de Neuf-Brisach.

26. Son avis de décès n'arriva jamais à la mairie. Charles Meyer était parti en France avant le début du conflit et avait combattu du côté des Français. De tous ceux dont le nom figure actuellement sur le monument, il est le seul à avoir porté l'uniforme français. Renseignement provenant d'un entretien avec Mme. Vve Rohrer Françoise, née Wiss.

27. Il était aspirant officier, avait commencé des études en vue de devenir prêtre, mais s'orienta ensuite vers une profession d'ingénieur agronome.

28. Revint de la guerre gravement atteint et mourut de ses blessures le 5 avril 1919.

29. «*On touche là au coeur même de la sensibilité des anciens combattants. Leur volonté de lutter contre l'oubli prend racine dans le sentiment d'avoir éprouvé des souffrances et connu des misères sans précédent ; il faut donc à la fois maudire la guerre et admirer ceux qui l'ont faite.*» Prost, A., **Op. cit.**, p. 56.

30. Prost, A., **Id.**, p. 53.

31. M. Hettig Auguste rapporte qu'à la fin de l'inauguration, au moment où fut jouée la **Mar-seillaise**, Joseph Taglang, ouvrier forestier (Waldarbeiter) lança : «*Un die 40000 Fräncka ? Wer bezàhlt sie ?*»

32. Sauf l'Alsace.

33. Prost, A., : **Art. cit.**, in **Op. cit.**, p. 204.

34. Tel celui d'Appenwihr.

35. Même s'il y en a eu qui moururent sous l'uniforme français, la distinction n'a, semble-t-il, jamais été faite.

36. Ce souci de réconciliation a permis une intégration plus aisée.

37. Prost, A. : **Art. cit.**, p. 221.

38. Voir la plaquette **Guémar à travers les âges**, réalisée à l'occasion du 60è anniversaire de l'inauguration du monument aux morts de Guémar et accompagnant une exposition qui ouvrit ses portes les 8, 9 10 et 11 novembre 1985. (Imp. Bannwarth, pp. 26 à 28)

39. Prost signale que les statues sont relativement rares (4 %), vu leur coût élevé.

40. Nous suivons ici une lecture proposée par Antoine Prost (**Art. cit.**, p. 203, n. 17) reprenant lui-même l'analyse que Maurice AGHULON avait faite des effigies féminines des monuments dans **Marianne au combat**, Flammarion, 1979.

41. La composition du Bureau des Marguilliers était d'une grande stabilité durant ces années, les membres du Conseil de fabrique étant régulièrement réélus : Gutleben Martin (Président), Remond Isidore (Trésorier), Schmitt Eugène, Baumann Nicolas, Marschall Georges.

42. C'est l'entreprise Roth qui, contrainte de démonter la statue, l'a ensuite cachée pendant la durée de la guerre.

43. «Comparée à la présumée collaboration des Alsaciens (après 1919), la défrancisation d'office par les autorités d'occupation s'effectua bien plus rapidement : enlèvement des emblèmes français dans les services publics, «purification» des immeubles officiels, des bureaux, musées, bibliothèques, et surtout des nombreux monuments. Un organisme spécial, chargé de défranciser d'urgence monuments et plaques commémoratives fut créé à Strasbourg au début de 1941. Les «Jungmannschaftler» de naguère pouvaient s'estimer satisfaits à présent car les morts de la Première Guerre mondiale n'étaient plus simplement «morts pendant la Grande Guerre», mais «tombés pour l'Allemagne». Jeanne d'Arc, bien entendu, devint également persona non grata : nulle part dorénavant, ni sur les monuments, ni dans les niches et renforcements d'église, elle ne poserait plus pour dieu et la patrie».

Lothar Kettenacker : La politique de nazification en Alsace. 2è Partie. In : **Saisons d'Alsace**. 23è A., n° 68, p. 47. (Trad. de Jean-Paul Baechler)

44. Ils tombèrent presque tous sur le front de l'Est dans les derniers mois de la guerre en 1944 et 1945, âgés de 18 ans à peine : FRANCK Achille ; FRANCK Lucien ; JENNY Robert ; KLEINHANS Jean-Pierre ; REMOND Georges ; ROHRER André ; ROHRER Camille ; ROTH Marcel ; SEILLER Georges ; STÜDER Jules.

45. Trois civils payèrent de leur vie la libération du village : Adèle BRUNNER, née MEYER et sa fille, Georgette BRUNNER, toutes deux victimes de l'explosion d'une bombe le 27 janvier 1945 ; Jean TAGLANG, 14 ans, qui mourut de septicémie, des suites d'une blessure bénigne, mais mal soignée.

L'ajout du nom de ces personnes, enterrées au cimetière du village, va dans le sens de la modification de l'inscription, telle que nous croyons pouvoir la lire.

46. Ils étaient quatre dont le village est resté sans nouvelles au 31.12.1947, les avis de décès n'étant parvenus, pour trois d'entre eux, que dans les années 1960 :

André BAUMANN (1923-1944) ; Emile JENNY (1924-?) ; François SAUTER (1923-1945) ; Joseph SEILLER (1920-1944).

On pourrait également ajouter à cette liste Henri François KEMPF (1924-1943), le fils de l'ancien aubergiste du Restaurant Aux Deux Clefs. Sur certains monuments aux morts, prennent aussi rang les noms de ceux qui sont morts durant le service régulier comme à Urschenheim (voir photo n° 3), ou encore à Jebnheim les noms de ceux qui - quoiqu'étrangers à la commune - sont morts sur le champ de bataille dont le village a été le théâtre.

47. Prost, A., **Art. cit.**, pp. 221-222.

© Société d'Histoire de la Haute et du Bas-Rhin reproduction interdite
ner un sens différent, de même que **La Marseillaise** a largement cessé d'être un chant révolutionnaire.»

Prost, A. : **Art. cit.**, p. 207.

49. Seule une étude sociologique permettrait d'objectiver ce que nous n'avons pu qu'intuitionner au cours de quelques entretiens.

50. - Bataille, G : **La part maudite**. Minuit, 1967. p. 91.